



Représentant les avocats d'Europe
Representing Europe's lawyers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 7 décembre 2006

Le CCBE publie un schéma type sur la formation permanente

Le Conseil des barreaux européens (CCBE), représentant plus de 700.000 avocats à travers ses barreaux et law societies membres, a adopté, lors de sa session plénière des 24 et 25 décembre 2006, un schéma type sur la formation permanente reconnaissant l'importance de cette dernière pour les avocats et leurs clients.

Le nouveau schéma type fait suite à la précédente recommandation du CCBE, adoptée en novembre 2003, indiquant que les avocats doivent poursuivre une formation continue en rapport avec les domaines professionnels qu'ils souhaitent, y compris sur le droit communautaire applicable et l'exercice professionnel. Il vise à offrir une aide pratique aux barreaux et law societies afin d'atteindre les objectifs de la formation permanente.

Le schéma sert de modèles aux barreaux et law societies qui peuvent et souhaitent introduire la formation permanente dans leurs pays. Il fournit un cadre pour l'élaboration de lignes directrices ou de règlements sur la formation permanente, traitant entre autres des activités qui peuvent être qualifiées de formation permanente ou des systèmes de crédits.

Le Président du CCBE, Manuel Cavaleiro Brandão, a déclaré aujourd'hui : « La formation permanente constitue une partie extrêmement importante de la formation de l'avocat et je me réjouis de l'adoption du schéma type qui souligne cette importance. Le maintien des connaissances de l'avocat au plus haut niveau, et donc le maintien du système judiciaire pour les clients, est dans l'intérêt de tous. »

[Le texte intégral du schéma type est joint au présent communiqué de presse.](#)

Pour plus d'information,
contacter Sieglinde Gamsjäger
Tél. : +32.(0)2.234.65.10
Fax : +32.(0)2.234.65.11/12
E-mail: gamsjaeger@ccbe.org